

Société en Commandite par Actions Faisant Appel Public à l'Epargne
Capital : 924.673.700 dirhams
Siège Social : Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi
RC Casablanca n° 180 175 - IF Casablanca n° 40165169

**FORMULAIRE DE VOTE PAR CORRESPONDANCE A L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE
DU 02 MAI 2025 A 10 HEURES**

Nom, prénom / raison sociale :

.....
.....

Domicile / siège social :

.....
.....

Propriétaire de : (en chiffres et en

lettres)..... actions de la société
"MUTANDIS SCA",

Après avoir pris connaissance du texte des projets de résolutions proposé au vote de l'Assemblée Générale Annuelle statuant en la forme Ordinaire du **02 mai 2025 à 10 heures** ci-annexé, et conformément à l'article 131 bis de la loi n°17-95 telle que modifiée et complété et à l'article 32 des statuts de la société, déclare émettre les votes ainsi qu'il suit sur lesdites résolutions¹ :

	Pour	Contre	Abstention
Première résolution extraordinaire	☐	☐	☐
Deuxième résolution extraordinaire	☐	☐	☐
Troisième résolution extraordinaire	☐	☐	☐
Quatrième résolution extraordinaire	☐	☐	☐

Si des résolutions nouvelles sont présentées à l'assemblée, veuillez cocher l'option de votre choix :

- ☐ Je donne pouvoir au Président de l'assemblée générale de voter en mon nom
☐ Je donne pouvoir àpour voter en mon nom
☐ Je m'abstiens (l'abstention équivaut à un contre)

Important : Joindre un certificat de dépôt délivré par l'établissement dépositaire des actions.

Le

Signature

¹ Cocher la case appropriée.

RAPPEL DES DISPOSITIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES APPLICABLES AU VOTE PAR CORRESPONDANCE

Art. 131 bis de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée :

« Les statuts peuvent prévoir que tout actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire.

Les formulaires ne donnant aucun sens de vote ou exprimant une abstention ne seront pas pris en considération pour le calcul de la majorité des voix.

Le formulaire de vote adressé à la Société pour une assemblée vaut pour les assemblées successivement convoquées avec le même ordre du jour. A compter de la convocation de l'assemblée, un formulaire de vote par correspondance et ses annexes sont remis ou adressés, aux frais de la société, à tout actionnaire qui en fait la demande, par tous moyens prévus par les statuts ou l'avis de convocation. La société doit faire droit à toute demande déposée ou reçues au siège social au plus tard dix jours avant la date de réunion. [...].

Pour le calcul du quorum il n'est tenu compte que des formulaires qui ont été reçus par la Société avant la réunion de l'assemblée. La date à laquelle il ne sera plus tenu compte des formulaires de vote reçus par la société ne peut être antérieure de plus de deux jours à la date de réunion de l'assemblée. Le contenu du formulaire de vote par correspondance, ainsi que les documents qui doivent y être annexés, sont fixés par décret. »

Extrait de l'article 3 du décret n°2-09-481 du 4 moharrem 1431 (21 décembre 2009) pris pour l'application de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes :

« En application de l'article 131 bis de la loi 17-95 précitée, le formulaire comporte le rappel des dispositions du 4^{ème} alinéa dudit article, et doit contenir :

- Le nom, prénom (ou raison sociale) et domicile (ou siège social) de l'actionnaire ;
- Une mention constatant le respect des formalités prévues par l'article 130 de la loi 17-95 précitée ;
- Les résolutions, dans l'ordre de leur présentation à l'assemblée ;
- Le sens du vote qu'il soit favorable ou défavorable ;
- La date et la signature de l'actionnaire ou du représentant légal de la personne morale.

Sont annexés au formulaire :

- Le texte des résolutions proposées, accompagné d'un exposé des motifs et de l'indication de leurs auteurs ;
- Une demande d'envoi des documents et renseignements visés à l'article 141 de la loi n° 17-95 précitée et informant l'actionnaire qu'il peut demander à bénéficier des dispositions de l'article 151 de ladite loi si les statuts le prévoient ;
- Tout document prouvant les pouvoirs du représentant de la personne morale ».

DEMANDE D'ENVOI DES DOCUMENTS ET RENSEIGNEMENTS VISES A L'ARTICLE 141 DE LA LOI N° 17-95 RELATIVE AUX SOCIETES ANONYMES TELLE QUE MODIFIEE ET COMPLETEE.

Je soussigné

Nom, prénom / raison sociale :

.....
.....

Adresse du domicile / siège social :

.....
.....

Propriétaire de : (en chiffres et en

lettres)..... actions de la société
"MUTANDIS SCA",

Vous demande de bien vouloir m'adresser à l'adresse précitée les documents suivants, tel qu'énumérées à l'article 141 de la loi 17-95 relative aux Sociétés Anonymes telle que modifiée et complétée :

1. L'ordre du jour de l'assemblée générale convoquée pour le 29 avril 2025;
2. Le texte et l'exposé des motifs des projets de résolutions ;
3. La liste des membres du conseil de surveillance et du gérant ;
4. L'inventaire, les états de synthèse de l'exercice écoulé, arrêtés par le gérant, ainsi que, le cas échéant, les observations du conseil de surveillance ;
5. Le rapport de gestion du gérant soumis à l'assemblée, ainsi que, le cas échéant, des observations du conseil de surveillance ;
6. Le rapport du ou des commissaires aux comptes soumis à l'assemblée et le rapport spécial sur les conventions réglementées ;
7. Le projet d'affectation des résultats ;
8. La liste des conventions réglementées ; et
9. La liste des conventions conclues à des conditions normales ;
10. Projet des statuts mis à jour de la Société.

Signature